

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1740

17 août 2007

SOMMAIRE

Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l.	83493	Gerthoma Number Two S.A.	83489
Benneman S.A.	83514	Hygiendent S.à r.l.	83486
Bisa S.A.	83493	Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A. ...	83503
C2A INFORMATIQUE Luxembourg S.à r.l.	83499	Lambeth S.A.	83510
Cedrum S.A.	83501	LEO (Luxembourg Energy Office) S.A. ...	83499
Clairmont Global Partners S.à r.l.	83500	Mastertorus Holding S.A.	83487
Comptabilité, Gestion et Transactions Immobilières C.G.T.I. S.A.	83520	Modacin Luxembourg	83474
Corsair Benelux Investments S.à r.l.	83502	MultiConcept Fund Management S.A. ...	83490
Corsair European Investments S.à r.l.	83501	Multilux Finance Holding S.A.	83492
Corsair Investments International S.à r.l.	83502	Newstone S.A.	83519
Corsair Participations S.à r.l.	83501	Novalux S.A.	83488
Credit Suisse Microfinance Fund Management Company	83490	Parcast S.à r.l.	83510
C & Z International Holding S.A.	83487	Prolint S.à r.l.	83488
Dai Nippon International S.A.	83520	Prolint S.à r.l.	83489
Datinvest Ventures Capital S.A.	83490	Prometheus S.A.	83491
D.I. Luxembourg	83490	R I P A Electric s. à r. l.	83503
Eaton Holding III S.à r.l.	83487	RVI Holding S.A.	83492
Eurocom Networks S.A.	83503	Saudi Arabia Investment Company S.A.	83488
European Capital Holdings	83489	Schönbrunn S.à r.l.	83493
Eutag S.A.	83489	Smaccess SA	83474
Exane Funds 2	83514	Société Financière Immobilière S.A.	83501
F.A.EL Investments S.A.	83515	Stoll & Co Sleepsystems	83500
Félix GIORGETTI S.à r.l.	83474	Stoll, Maître-Matelassier, S.à r.l.	83500
Fetucci Holding S.A.H.	83488	Stratodev S.à r.l.	83500
Flash Europe International S.à r.l.	83520	Symmetry MT S.à r.l.	83504
Francap S.à r.l.	83491	Thagol S.à r.l.	83502
		Tunon S.à r.l.	83499
		VDL Participations S.à r.l.	83491

Félix GIORGETTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 38.804.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 juillet 2006

L'assemblée générale ordinaire de FELIX GIORGETTI S.A R.L. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

- Est renommée réviseur d'entreprises pour la période d'une année la société:

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L., 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Il est à noter que l'adresse privée du gérant et associé Monsieur Paul Giorgetti, né le 30 août 1958 à Luxembourg, est la suivante:

102, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg.

Itzig, le 5 juillet 2007.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007080037/1345/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Smaccess SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 151.

R.C.S. Luxembourg B 93.424.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 14. Mai 2007

Es wurde u.a. Folgendes beschlossen:

1) den Gesellschaftssitz, mit sofortiger Wirkung, von L-9991 Weiswampach, route de Stavelot, 117A, nach L-9991 Weiswampach, Maison 151, zu verlegen.

2) den Rücktritt, mit sofortiger Wirkung, von Frau Martha Mathieu-Veiders, Kauffrau, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Dürler 14, von Ihrem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates, anzunehmen.

3) den Rücktritt, mit sofortiger Wirkung, von Frau Johanna Veiders-Probst, Rentnerin, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Dürler 13, von Ihrem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates, anzunehmen.

4) Frau Gaby Veiders, Privatangestellte, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Dürler 13, mit sofortiger Wirkung, zum Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen.

5) Herr Nico Holzheimer, Privatangestellter, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Dürler 13, mit sofortiger Wirkung, zum Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 11. Juni 2007.

Für SMACCESS S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007080103/667/27.

Enregistré à Diekirch, le 13 juin 2007, réf. DSO-CF00093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070088057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Modacin Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.434.

—
In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the associates of MODACIN LUXEMBOURG S.a.r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg incorporated on 16th March 2007 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Mrs Miriam Schinner, residing in Luxembourg, and as scrutineer M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associates represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the associates of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

(A) To restructure the issued share capital of the Company by:

(i) creating ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and determine the rights and obligations thereof by amending article 5 and article 13 of the articles of incorporation as set forth below;

(ii) reclassifying the existing shares of the Company as Class A shares and payment of a premium of an amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) on such Class A shares;

(iii) the increase of the issued share capital by an amount of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) to five hundred and fifty nine thousand five hundred euro (€ 559,500.-) by way of contribution in cash by the subscribers set forth below and acceptance by the existing shareholders of the new shareholders and the issue of a total of five hundred and forty seven thousand (547,000) shares in such classes as set forth below each with a nominal value of one euro (€ 1.-) each and a subscription price of two euro per share, subscription to the new shares and payment of the total subscription price by cash payment of one million ninety-four thousand euro (€ 1,094,000.-); allocation of the nominal value of one euro (€ 1.-) per share so issued to the issued share capital, an amount of fifty five thousand nine hundred and fifty euro (€ 55,950.-) to the legal reserve and the remainder to the freely available share premium:

Subscriber	Class of shares	Number of shares
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	A	9,250
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	A	9,651
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	A	9,569
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	A	9,133
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	A	5,137
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	A	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	A	158
Total class A		43,450
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	B	11,955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	B	12,474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	B	12,368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	B	11,803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	B	6,640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	B	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	B	158
Total class B		55,950
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	C	11,955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	C	12,474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	C	12,368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	C	11,803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	C	6,640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	C	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	C	158
Total class C		55,950
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	D	11,955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	D	12,474

FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	D	12,368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	D	11,803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	D	6,640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	D	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	D	158
Total class D		<u>55,950</u>
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	E	11,955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	E	12,474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	E	12,368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	E	11,803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	E	6,640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	E	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	E	158
Total class E		<u>55,950</u>
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	F	11,955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	F	12,474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	F	12,368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	F	11,803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	F	6,640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	F	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	F	158
Total class F		<u>55,950</u>
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	G	11,955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	G	12,474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	G	12,368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	G	11,803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	G	6,640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	G	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	G	158
Total class G		<u>55,950</u>
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	H	11,955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	H	12,474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	H	12,368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	H	11,803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	H	6,640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	H	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	H	158
Total class H		<u>55,950</u>
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	I	11,955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	I	12,474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	I	12,368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	I	11,803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	I	6,640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	I	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	I	158
Total class I		<u>55,950</u>
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	J	11,955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	J	12,474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	J	12,368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	J	11,803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	J	6,640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	J	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	J	158
Total class J		<u>55,950</u>

Total

(iv) amending article 5 of the articles of association to read as follows:

« **Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at five hundred and fifty nine thousand five hundred euro (€ 559,500.-) divided into

fifty five thousand nine hundred and fifty (55,950) Class A Shares,
fifty five thousand nine hundred and fifty (55,950) Class B Shares,
fifty five thousand nine hundred and fifty (55,950) Class C Shares,
fifty five thousand nine hundred and fifty (55,950) Class D Shares,
fifty five thousand nine hundred and fifty (55,950) Class E Shares,
fifty five thousand nine hundred and fifty (55,950) Class F Shares,
fifty five thousand nine hundred and fifty (55,950) Class G Shares,
fifty five thousand nine hundred and fifty (55,950) Class H Shares,
fifty five thousand nine hundred and fifty (55,950) Class I Shares, and
fifty five thousand nine hundred and fifty (55,950) Class J Shares

each Share with a nominal value of one euro (€ 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.»

(v) amending article 13 to read as follows:

« **Art. 13. Distributions.**

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.3. The shareholders may decide to declare and pay-interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of

exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

13.6 In the event of a dividend declaration or distribution the following allocation shall be made:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).»

(vi) amending article 14 to read as follows:

« **Art. 14. Dissolution.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager (s) then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company in accordance with the provisions of article 5 and article 13, provided that and subject to the liquidation surplus available, each share shall entitle the holder thereof to an amount at least equal to the issue price of such share and an amount equal to the amount as provided under article 13.6 (i).»

(vii) inserting a new article 15 «Definitions» to the articles of association as follows and to renumber the following articles in consequence:

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

(B) To amend article 7 of the articles of association to read as set forth hereafter, to classify Mrs Daniele Arendt-Michels, Mrs Bénédicte Herlinvaux and Mr. Kevin Whale as A Managers and Mr. Xavier Geismar and Mr. Benoît Valentin as B Managers.

« **Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening

notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers provided that one at least shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by two managers one of which being a class A manager acting together (including by way of representation).»

(C) To amend article 8 of the articles of association to read as follows:

« **Art. 8. Liability Managers.**

8.1. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2. Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3. No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.»

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company by creating ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and to determine the rights and obligations thereof by amending article 5 and article 13 of the articles of incorporation as set forth in the agenda.

The meeting resolved to reclassify the existing shares of the Company as twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares. The holders of such shares made a contribution to the share premium of the Company in relation to such reclassified shares of an amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-).

The meeting resolved to increase the issued share capital to five hundred and fifty nine thousand five hundred euro (€ 559,500.-) by the issue to the subscribers as set out in the agenda of a total of five hundred and forty seven thousand (547,000) shares in such classes as set forth in the agenda each with a nominal value of one euro (€ 1.-) and a total subscription price of one million ninety-four thousand euro (€ 1,094,000.-). The meeting resolved to accept the subscribers which are not yet shareholders as new shareholders. Thereupon the subscribers subscribed to the shares as set out in the agenda to the meeting and fully paid such shares by contribution in cash of one million ninety-four thousand euro (€ 1,094,000.-).

The meeting resolved to allocate the nominal of one euro (€ 1.-) per share to the issued share capital, an amount of fifty five thousand nine hundred and fifty euro (€ 55,950.-) to the legal reserve and the remainder to the freely distributable share premium.

Evidence of the payment of the total subscription price for the new shares issued and of the payment to the premium in relation to the reclassified shares, was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to amend article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

The meeting resolved to amend article 13 as set forth in the agenda.

The meeting resolved to amend article 14 as set forth in the agenda.

The meeting resolved to insert a new article 15 «Definitions» to the articles of association as set forth in the agenda and to renumber the following articles in consequence.

Second resolution

The meeting resolved to amend article 7 of the articles of association as set forth in the agenda and to classify Mrs Daniele Arendt-Michels, Mrs Bénédicte Herlinvaux and Mr. Kevin Whale as A Managers and Mr. Xavier Geismar and Mr. Benoît Valentin as B Managers, each with such signature powers as set forth in the articles of the Company (as amended).

Third resolution

The meeting resolved to amend article 8 of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 14,000.- (fourteen thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de MODACIN LUXEMBOURG S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 16 mars 2007 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Mme Miriam Schinner, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur M. Ralph Beyer, scrutateur, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(A) Recomposer le capital social émis de la Société en:

(i) créant dix classes de parts sociales différentes, notamment les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et déterminant les droits et obligations y attachés par la modification de l'article 5 et de l'article 13 des statuts tel que prévu ci-dessous;

(ii) reclassifiant les parts sociales existantes de la Société en parts sociales de Classe A et paiement d'une prime d'un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) sur ces parts sociales de Classe A;

(iii) l'augmentation du capital social émis d'un montant de douze mille cinq cents euros (€12.500,-) à cinq cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (€ 559.500,-) par un apport en espèces des souscripteurs ci-dessous et l'acceptation des nouveaux associés par les associés existants et par l'émission d'un total de cinq cent quarante sept mille (547.000) parts sociales dans les classes tel que prévu ci-dessous ayant une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune et un prix de souscription de deux euros (€ 2,-) par part sociale, souscription des nouvelles parts sociales et paiement du prix de souscription total par paiement en espèces de un million quatre-vingt-quatorze mille euros (€ 1.094.000,-); allocation de la valeur nominale de un euro (€ 1,-) par part sociale ainsi émise au capital social émis, un montant de cinquante-cinq mille neuf cent cinquante euros (€ 55.950,-) à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement distribuable:

Souscripteur	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	A	9.250
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	A	9.651
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	A	9.569
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	A	9.133
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	A	5.137
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	A	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	A	158
Total de parts sociales de classe A		43.450
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	B	11.955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	B	12.474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	B	12.368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	B	11.803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	B	6.640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	B	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	B	158
Total de parts sociales de classe B		55.950
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	C	11.955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	C	12.474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	C	12.368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	C	11.803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	C	6.640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	C	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	C	158
Total de parts sociales de classe C		55.950
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	D	11.955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	D	12.474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	D	12.368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	D	11.803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	D	6.640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	D	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	D	158
Total de parts sociales de classe D		55.950
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	E	11.955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	E	12.474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	E	12.368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	E	11.803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	E	6.640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	E	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	E	158
Total de parts sociales de classe E		55.950
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	F	11.955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	F	12.474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	F	12.368

FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	F	11.803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	F	6.640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	F	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	F	158
Total de parts sociales de classe F		55.950
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	G	11.955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	G	12.474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	G	12.368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	G	11.803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	G	6.640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	G	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	G	158
Total de parts sociales de classe G		55.950
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	H	11.955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	H	12.474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	H	12.368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	H	11.803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	H	6.640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	H	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	H	158
Total de parts sociales de classe H		55.950
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	I	11.955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	I	12.474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	I	12.368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	I	11.803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	I	6.640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	I	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	I	158
Total de parts sociales de classe I		55.950
FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	J	11.955
FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	J	12.474
FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP	J	12.368
FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	J	11.803
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP	J	6.640
FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	J	552
FOURTH CINVEN FUND (MACIF) LIMITED PARTNERSHIP	J	158
Total de parts sociales de classe J		55.950
Total		559.500

(iv) modifiant l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent cinquante neuf mille cinq cents euros (€ 559.500,-) divisé en

cinquante cinq mille neuf cent cinquante (55.950) parts sociales de classe A,
 cinquante cinq mille neuf cent cinquante (55.950) parts sociales de classe B,
 cinquante cinq mille neuf cent cinquante (55.950) parts sociales de classe C,
 cinquante cinq mille neuf cent cinquante (55.950) parts sociales de classe D,
 cinquante cinq mille neuf cent cinquante (55.950) parts sociales de classe E,
 cinquante cinq mille neuf cent cinquante (55.950) parts sociales de classe F,
 cinquante cinq mille neuf cent cinquante (55.950) parts sociales de classe G,
 cinquante cinq mille neuf cent cinquante (55.950) parts sociales de classe H,
 cinquante cinq mille neuf cent cinquante (55.950) parts sociales de classe I, et
 cinquante cinq mille neuf cent cinquante (55.950) parts sociales de classe J

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un euro (€ 1,-) et les droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces Classe(s).

En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes [J, I, H, G, F, E, D, C, B et A] sera le Montant Disponible de la Classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.»

(v) modifiant l'article 13 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 13 Distributions.**

13.1. Sur le bénéfice net, il sera affecté cinq pourcent (5%) sur le compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2. Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

13.3. Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distributions, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément avec les dispositions établies ci-après.

13.4. Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

13.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut prendre une décision finale quand aux cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt de sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenues par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

13.6. En cas de déclaration de dividende ou de distribution, l'allocation suivante doit être faite:

(i) un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales sans égard à la classe, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les parts sociales de Classe J, puis si aucune part sociale de Classe J n'existe, les parts sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de Classe A qui existent).»

(vi) modifiant l'article 14 afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, quels qu'en soit la raison ou moment, il sera procédé à la liquidation par les soins de liquidateurs ou du/des Gérant(s) alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux Articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article 5 et de l'article 13, à condition que, et sous réserve qu'un surplus de liquidation soit disponible, chaque part sociale doit permettre à son détenteur de percevoir un montant au moins égal au prix d'émission de cette part sociale et un montant égal au montant prévu à l'article 13.6 (i).»

(vii) insérant un nouvel article 15 «Définitions» dans les statuts comme suit et de renuméroter les articles suivants en conséquence:

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve (s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

(B) De modifier l'article 7 des statuts pour qu'il ait la teneur reprise ci-après, de classer Mme Daniele Arendt-Michels, Mme Bénédicte Herlinvaux et M. Kevin Whale en tant que Gérants A et M. Xavier Geismar et M. Benoît Valentin en tant que Gérants B.

« **Art. 7. Administration de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indigué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de cague gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, étant les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment inscrite dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas, toutefois, où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne seront valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants, comprenant au moins un gérant de classe A (qui peut être représenté).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé

différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu qu'au moins un soit toujours un gérant de classe [B] (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par deux des gérants ou, dans le cas de classes de gérants, par deux gérants, dont l'un doit être gérant de classe [B], agissant ensemble (y compris par voie de représentation).»

(C) de modifier l'article 8 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8. Responsabilité des gérants.**

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de géant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.»

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de recomposer le capital social émis de la Société en créant dix classes de parts sociales différentes, notamment les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et de déterminer les droits et obligations y attachés par la modification de l'article 5 et de l'article 13 des statuts tel que prévu dans l'ordre du jour.

L'assemblée a décidé de recalculer les parts sociales existantes de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe A. Les détenteurs de ces parts sociales ont apporté à la prime d'émission de la Société en relation avec ces parts sociales recalculées un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis à cinq cent cinquante neuf mille cinq cents euros (€ 559.500,-) par l'émission aux souscripteurs mentionnés dans l'ordre du jour d'un montant total de cinq cent quarante-sept mille (547.000) parts sociales dans les classes tel que prévu dans l'ordre du jour, ayant chacune une valeur nominale de un euro (€ 1,-) et un prix total de souscription de un million quatre-vingt-quatorze mille euros (€ 1.094.000,-). L'assemblée a décidé d'accepter les souscripteurs qui ne sont pas encore associés comme nouveaux associés.

Sur ce, les souscripteurs ont souscrit les parts sociales tel que décrit dans l'ordre du jour de l'assemblée et ont intégralement payé les parts sociales par un apport en espèces d'un montant de un million quatre-vingt-quatorze mille euros (€ 1.094.000,-).

L'assemblée a décidé d'allouer la valeur nominale d'un euro (€ 1,-) par part sociale au capital social émis, un montant de cinquante cinq mille neuf cent cinquante euros (€ 55.950,-) à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

Preuve du paiement du prix total de souscription des nouvelles parts sociales émises et du paiement de la prime relative aux parts sociales recalculées a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts tel que prévu dans l'ordre du jour.

L'assemblée a décidé de modifier l'article 13 tel que prévu dans l'ordre du jour.

L'assemblée a décidé de modifier l'article 14 tel que prévu dans l'ordre du jour.

L'assemblée a décidé d'insérer un nouvel article 15 «Définitions» dans les statuts tel que prévu dans l'ordre du jour et de renuméroter les articles suivants en conséquence.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 7 des statuts tel que repris dans l'ordre du jour et de classer Mme Daniele Arendt-Michels, Mme Bénédicte Herlinvaux et M. Kevin Whale en tant que Gérants A et M. Xavier Geismar et M. Benoît Valentin en tant que Gérants B, chacun avec pouvoirs de signature tels que prévus dans les statuts de la Société (tels que modifiés).

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 8 des statuts tel que repris dans l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 14.000,- (quatorze mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

signé: T. Hoss, M. Schinner, R. Beyer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, Relation: LAC/2007/9237. — Reçu 11.065 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007080595/242/655.

(070088551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Hygiendent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6960 Senningen, 114, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.467.

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Giancarlo Mauro Lavana, commerçant, demeurant à L-6960 Senningen, 114, route de Trèves.
2. Mario Rafael Lavana, sans état, demeurant à L-4395 Pontpierre, 13, route de Mondercange, associés de la société HYGIENDENT S.à r.l., établie et ayant son siège à L-8232 Mamer 3, route de Holzem, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89.467, constituée suivant acte Marthe Thyès-Walch de Luxembourg en date du 15 octobre 2002, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1683 du 25 novembre 2002. Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de transférer le siège social de Mamer à Senningen.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, ils décident de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4, premier alinéa.** Le siège social est établi à Senningen.»

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse à L-6960 Senningen, 114, route de Trèves.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Lavana, M. Lavana, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 28 juin 2007, REM 2007/1374. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 juillet 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007080791/218/33.

(070089019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Eaton Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.567.900,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007080615/242/13.

(070088535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

C & Z International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 32.943.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080616/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01585. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Mastertorus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 22.173.

Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung vom 25. Juni 2007

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars werden nicht verlängert.

Somit legen die Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr André Meder mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe
 - Frau Monique Maller, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe
 - Frau Rita Harnack, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe
- sowie der Prüfungskommissar
- LAXA HOLDING S.A. mit Sitz in L-2763 Luxembourg, rue Ste Zithe, 12
- das Mandat mit sofortiger Wirkung nieder.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007080545/680/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01336. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Prolint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 76.826.

—
La société a été constituée suivant acte notarié à Curaçao reçu en date du 6 juillet 1998, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 Décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 449 du 13 mai 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007080636/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02818. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Novalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 23.627.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080617/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01582. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Saudi Arabia Investment Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.921.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080619/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01577. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Fetucci Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 13.736.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080621/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01573. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Prolint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 76.826.

—
La société a été constituée suivant acte notarié à Curaçao reçu en date du 6 juillet 1998, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 449 du 13 mai 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007080638/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02819. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Eutag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.350.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080625/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01558. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Gerthoma Number Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.358.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080626/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01561. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

European Capital Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.204.

—
La distribution de dividendes a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

E. Claude / F. Nilles

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2007080629/1183/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

MultiConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.834.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller/ D. Breger

Référence de publication: 2007080645/736/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01575. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

D.I. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 81.762.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Verspecht.

Référence de publication: 2007080648/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02521. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Datinvest Ventures Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 115.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.604.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

Référence de publication: 2007080650/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02522. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Credit Suisse Microfinance Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.629.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller/ D. Breger

Référence de publication: 2007080647/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01570. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Francap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 110.670.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007080651/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02523. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

VDL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 9, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 92.833.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour VDL SàRL

P. David / J.-P. Wagner

Gérant technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2007081147/7679/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03792. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Prometheus S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 67.259.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.941.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080672/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02534. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

RVI Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 2.000.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 55.487.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

Référence de publication: 2007080676/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02535. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Multilux Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 73.714.

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MULTILUX FINANCE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 73.714, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 239 du 30 mars 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 851 du 5 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lars Rosenfeld, demeurant à Luxembourg,
qui désigne comme secrétaire Monsieur Robert Weirig, demeurant à Sandweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anja Rohlf, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social à concurrence de Euros 69.000,00, pour le ramener de son montant actuel de Euros 100.000,00 à Euros 31.000,00 par remboursement aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital et par annulation de 2.760 actions d'une valeur nominale de 25,00 Euros chacune.

2) Modification afférente des statuts.

3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de soixante-neuf mille Euros (69.000,00 €) pour le ramener de son montant actuel de cent mille Euros (100.000,00 €) à trente et un mille Euros (31.000,00 €), par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital et par annulation de deux mille sept cent soixante (2.760) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,00 €), chacune.

Le remboursement ne pourra se faire aux actionnaires que suivant disposition de l'article 69 de la loi sur les sociétés.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,00 €) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,00 €) chacune. »

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, n'ayant demandé à signer aucun autre actionnaire.

Signé: L. Rosenfeld, R. Weirig, A. Rohlf, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13400. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007080797/216/51.

(070088983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Schönbrunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.772.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080677/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02537. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour la Société BARCLAYS CAPITAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature / M. J. Zisselsberger

Référence de publication: 2007081759/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04158. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Bisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BI HOLDING A/S, a company incorporated under the laws of Denmark, having its registered office at Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhagen, represented by Mr Kim Asger Olsen, Managing Director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 7, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a «société anonyme» and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» (hereinafter the «Company») which will be governed by the laws in effect and especially by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended and by the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended as well as by the present articles (hereinafter the «Articles»).

Art. 2. The name of the Company is BISA S.A.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 5. The Company shall exercise the activity of distributor of shares/units in undertakings for collective investment, without however accepting or doing payments, as defined by article 24 D) of the law of April 5, 1993 relating to the financial sector, as amended and as it may be amended (the «Law»).

Furthermore, the Company shall also exercise the activity of broker as defined by article 26 of the Law and shall also be fully empowered to exercise the activities of advisor in financial transactions, as defined by article 25 of the Law.

The Company may take participations in companies, in particular in companies having the same or a similar object, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be of three hundred and seventy thousand Euros (370,000.- €) divided into three hundred and seventy (370) shares of one thousand Euros (1,000.- €) each.

The shares shall remain in registered form.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members appointed by the general meeting of the shareholders.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 8. The Board of Directors will elect from among its members a chairman as well as a vice chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director of the Company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 9. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 10. The Company shall be bound in any circumstances by the joint signature of two directors of which one must be the chairman or vice chairman of the Board of Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or several directors, who will be called «managing directors».

It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 12. The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders.

Any decisions taken by the sole shareholder shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

Art. 13. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors represented by its chairman or the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditors, appointed by the Board of Directors, among the members of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Title V.- General meeting

Art. 15. The general meeting will be held at the registered office or at such other place to be specified in the convening notices on the 20th of March at 11:00 a.m. and for the first time in 2008. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Art. 17. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 19. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended as well as in accordance with the Law and the amendments thereto.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

	Shares
BI HOLDING S.A., pre-named,	370
Total:	370

The shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of three hundred and seventy thousand Euros (370,000.- €) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above-named shareholder, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

2) The number of directors is fixed at four (4);

3) Have been appointed directors of the Company:

- Mr Niels B. Thuesen, born in Silkeborg, on August 20, 1962, Managing Director and CEO BANKINVEST GROUP, with professional address at Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhagen;

- Mr Bjarne Thorup, born in Hobro, on November 27, 1959, Chief Investment Officer BANKINVEST GROUP, with professional address at Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhagen;

- Mr Bjarne Nørgaard Eriksen, born in Frederiksberg, on May 17, 1966, Deputy Director, with professional address at Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhagen;

- Mr Kim Asger Olsen, born in Copenhagen, on September 22, 1956, Managing Director, residing in Luxembourg, 16, rue Wilson.

Their mandate will expire at the issue of the annual general meeting to be held in 2008.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 6,100.- €.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BI HOLDING A/S, une société constituée selon les lois du Danemark, ayant Kimson siège social à Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhague, représentée par Monsieur Kim Asger Olsen, Managing Director, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 7 juin 2007.

La procuration pré-mentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire de constituer par le présent acte une «société anonyme» et d'établir ses statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, de même que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la Société est BISA S.A.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société a pour objet la distribution d'actions / de parts d'organismes de placement collectif, sans accepter ou effectuer de paiements, telle que définie à l'article 24 D) de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la «Loi»).

Par ailleurs, la Société peut exercer l'activité de courtier telle que définie à l'article 26 de la Loi et disposera du droit d'exercer les activités de conseiller en transactions financières, telles que définies à l'article 25 de la Loi.

La Société peut détenir des participations dans des sociétés, en particulier celles ayant un objet social identique ou semblable, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit lors de la constitution de la Société sera fixé à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- €) divisé en trois cent soixante-dix actions (370) d'une valeur de mille euros (1.000,- €) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés pour un terme ne pouvant dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la Société peut agir dans toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou la vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'une des deux devra être celle du président ou du vice président du Conseil d'Administration ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui sera/seront appelé(s) «administrateur(s)-délégué(s)».

Il peut aussi confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, administrateurs ou non, nommer et révoquer tous directeurs et salariés ainsi que fixer leur rémunération.

Art. 12. L'actionnaire unique pourra exercer tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie.

Toutes décisions prises par l'actionnaire unique devront être écrites et consignées dans des procès-verbaux. Elles devront être conservées dans un registre spécial.

Art. 13. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur désigné à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs indépendants externes nommés par le Conseil d'Administration, parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises du Luxembourg.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations le 20 mars à 11.00 heures, et pour la première fois en 2008. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année. Cependant, la première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 17. Après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, le solde créditeur représente les bénéfices nets de la Société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine(nt) leurs pouvoirs et fixe(nt) leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents Statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi qu'à la Loi et à ses modifications ultérieures.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été adoptés, la personne ayant comparu déclare souscrire à l'entière du capital comme suit:

	Actions
BI HOLDING S.A., pré-mentionnée,	370
Total:	370

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- €) et ce montant est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire pré-mentionné, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;
- 2) La Société sera administrée par quatre (4) administrateurs;
- 3) Ont été nommés comme administrateurs de la Société:
 - Monsieur Niels B. Thuesen, né à Silkeborg, le 20 août 1962, Managing Director et CEO BANKINVEST GROUP, avec adresse professionnelle à Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhague;
 - Monsieur Bjarne Thorup, né à Hobro, le 27 novembre 1959, Chief Investment Officer BANKINVEST GROUP, avec adresse professionnelle à Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhague;
 - Monsieur Bjarne Nørgaard Eriksen, né à Frederiksberg, le 17 mai 1966, Deputy Director, avec adresse professionnelle à Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhague;

- Monsieur Kim Asger Olsen, né à Copenhague, le 22 septembre 1956, Managing Director, demeurant à Luxembourg, 16, rue Wilson.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui est mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 6.100,- €.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Asger Olsen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet, Relation: LAC/2007/15740. — Reçu 3.700 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007082901/212/302.

(070091823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Tunon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 100.912.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080679/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02546. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

C2A INFORMATIQUE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5702 Petange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 104.768.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080681/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09939. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

LEO (Luxembourg Energy Office) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 9, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 92.845.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour LEO S.A.

J.-P. Wagner

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007081148/7679/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03789. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Stratodev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.820.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080682/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09938. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

**Stoll, Maître-Matelassier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Stoll & Co Sleepsystems).**

Siège social: Leudelange, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 25.072.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080684/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10473. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Clairmont Global Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.661.

RECTIFICATIF

Extrait

Lors du dépôt de l'acte de constitution en date du 2 novembre 2006, deux erreurs matérielles se sont produites.

- Monsieur Westnedge Richard Burchnall est Gérant de catégorie A

- Le code postal de Monsieur Nash John Harris est 77056

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007081697/4170/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Cedrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 85.991.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081465/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07771. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Corsair European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.020.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour CORSAIR EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007081620/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01845. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Société Financière Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.703.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 244 du 20 juillet 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1990, acte publié au Mémorial C n° 309 du 4 septembre 1990, en date du 3 juillet 1990, acte publié au Mémorial C n° 33 du 30 janvier 1991, en date du 26 novembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 220 du 25 mai 1992, en date du 19 juillet 1996, acte publié au Mémorial C n° 558 du 30 octobre 1996, et en date du 30 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 722 du 4 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007081717/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03028. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Corsair Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.016.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour CORSAIR PARTICIPATIONS S.à r.l., Société à responsabilité limitée
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007081621/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01842. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Corsair Investments International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.017.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour CORSAIR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007081622/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01837. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Corsair Benelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.012.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour CORSAIR BENELUX INVESTMENTS S.à r.l., Société à responsabilité limitée
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007081623/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01834. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Thagor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.451.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour THAGOL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée

N. Bleumer

Gérant

Référence de publication: 2007081624/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01473. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

R I P A Electric s. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4992 Sanem, 17, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 38.229.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007081640/213/11.

(070089968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.340.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.456.

EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2005:

Réviseur d'entreprises:

Le mandat de DELOITTE, comme réviseur d'entreprise a été confirmé pour les exercices de 2005 et 2006

Confirmation du mandat d'un administrateur:

Le mandat de l'administrateur, Mme Gisèle Huybrechts, a été confirmé et prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Démission de l'administrateur et administrateur-délégué

Monsieur Giuliano Franzì, a présenté sa démission.

Nomination de l'administrateur et administrateur-délégué:

Monsieur Gerrit Ruitinga, habitant à B-2970 Schilde-s'Gravenwezel, Parklaan, 8 est nommé au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat, son mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire de septembre 2011.

Bertrange, le 9 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Directeur

Référence de publication: 2007081698/287/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Eurocom Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.673.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 juin 2007 les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

Le mandat d'administrateur, respectivement de Monsieur Pierre Thomas, Monsieur Philippe Meyer et Monsieur Marc Muller, étant échu, les actionnaires décident de le renouveler pour une durée de six ans.

Le mandat des administrateurs expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l. pour une durée de six ans.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007081680/1429/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Symmetry MT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.527.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twelfth of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mark Lee Tagliaferri, having his professional address at 100, Piccadilly, W1J 7NH London, United Kingdom,

here represented by Mrs. Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. «The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing,

renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SYMMETRY MT S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a Single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Mark Lee Tagliaferri, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by the following managers:

- Mark Lee Tagliaferri, prenamed;
- François Pfister, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mark Lee Tagliaferri, ayant son adresse professionnelle au 100 Piccadilly, Londres W1J 7 NH, Royaume Uni, ici représenté par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. 2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination SYMMETRY MT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription -Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Mark Lee Tagliaferri, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par deux gérants:

- Mark Lee Tagliaferri, prénommé;
- François Pfister, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007. Relation: LAC/2007/13837. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007083598/242/303.

(070092584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Lambeth S.A., Société Anonyme.**Capital social: GBP 22.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.171.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 27 juin 2007

1. La démission de Monsieur Jean And, administrateur de classe B, a été acceptée avec effet au 18 juin 2007.

2. Monsieur Jean-Louis Camuzat, gérant, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontanay-aux-Roses en France est nommé administrateur de classe B avec effet au 18 juin 2007 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les compte de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JAGUAR CAPITAL LIMITED

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007081683/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Parcast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.481.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

S.T.E. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, et valablement inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.394, ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 15 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

I. Forme - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

La Société existe sous la dénomination de PARCAST S.à r.l.

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

3.2 La Société pourra prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une période illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-), représenté par six mille (6.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale peut décider de créer deux catégories de gérants (Gérants A et Gérants B)

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers (i) par la signature individuelle du gérant, en cas d'un gérant unique, (ii) par la signature conjointe de deux gérants, en cas de pluralité de gérants, ou (iii) par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identiques, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant des actifs et après paiement de dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale**Art. 17. Disposition générale.**

17.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, S.T.E. S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société, et libéré par un apport d'un bien immobilier sis dans la commune de Rome, cadastré sous lot numéro H501, feuille 215, plan 270, section 2, catégorie A/7, Z.C. 006, classe 8.

L'apporteur ainsi que le gérant ci-après dénommé ont estimé l'immeuble ainsi apporté à EUR 600.000,- (six cent mille euros).

Titre de propriété

La société S.T.E. S. à r.l., prédésignée a acquis l'immeuble de la société AGRICOLA CASTELLO DELLA CRESCENZA Srl, suivant acte de vente reçu par Maître Romano en date du 18 juillet 1991.

Conditions de l'apport immobilier

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société.

L'immeuble est apporté dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Il résulte d'une attestation délivrée par Maître Giancarlo Mazza, notaire de résidence à Rome que l'immeuble n'est grevé d'aucune inscription hypothécaire.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Pour l'exécution du présent acte, et notamment pour en assurer la publication et la transcription au bureau des hypothèques compétent en Italie, pouvoir est accordé par les actionnaires à Maître Giancarlo Mazza, notaire, demeurant à Via Aniene, 7, Rome.

aux fins de prendre toutes mesures afférentes.

En particulier, pouvoir lui est accordé de procéder si besoin en est, à tout ajout, toutes rectifications ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires additives, modificatives ou autres concernant le titre de propriété, l'exécution de domicile, le fisc, et d'une manière générale à faire et

signer toutes déclarations rendues nécessaires pour l'enregistrement et la transcription du présent acte, le tout avec pouvoir de substitution.

Par ailleurs Maître Giancarlo Mazza, prénommé, est nommé représentant de la société pour les rapports fiscaux en Italie.

L'associé donne par la présente pleine et entière décharge au notaire instrumentant quant aux formalités à accomplir en Italie.

L'associé décharge le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants dont ils déclarent connaître les conditions et vouloir faire leur affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de l'apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et des passifs existants, sont estimés approximativement à la somme de EUR 9.500,-.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à un (1). La personne morale suivante est nommée gérant de la Société:

LOUV S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

2. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Guissard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007. Relation: LAC/2007/14623. — Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007082921/242/228.

(070091624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Benneman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 65.881.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007081685/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01567. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Exane Funds 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.732.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 2 mars 2006

Nomination du Président du Conseil d'administration

«Le Conseil d'Administration décide de nommer M. Philippe Sanlaville comme Président du Conseil d'Administration de la Société».

Pour copie conforme
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2007081686/3085/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

F.A.EL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 129.551.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Laquelle comparante a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre l'unique actionnaire comparant et toutes celles qui deviendront dans la suite actionnaires d'une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de F.A.EL INVESTMENTS S.A. (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci - après les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter sous toutes les formes, soit par l'émission d'emprunts ou de financements publics ou privés, avec intérêts ou par participation aux profits

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 32.000,- (trente et deux mille Euros), divisé en 3.200 (trois mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'Euros) qui sera divisé en 150.000 (cent cinquante mille) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 28 juin 2012, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le

conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.7. Toute prime d'émission peut être distribuée par l'assemblée générale dans les conditions d'une réserve libre de la société.

Art. 6. Assemblées des actionnaires - Général.

6.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

6.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

6.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

6.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

6.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

6.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

6.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

7.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

7.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

7.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

7.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

7.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

7.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

7.8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, payables en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 8. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 9. Modalités procédurales.

9.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

9.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

9.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, «Jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société, lesquels seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

10.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société.

10.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur - délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

11.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur - délégué.

Art. 12. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux des administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle des pouvoirs de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 15. Dissolution et liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2008.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
Sonja Bemtgen	3.200	32.000,-	100,-%
Total	3.200	32.000,-	100,-%

Les Actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 32.000,- EUR (trente et deux mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci - dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Sont nommés administrateurs:

- M. John Troisfontaines, expert-comptable, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

- Mme Sonja Bemtgen, criminologue, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

- M. Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Mme Isabelle Lambert, employée privée, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bemtgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, Relation: LAC/ 2007/15334. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007083575/211/247.

(070092841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Newstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.696.

Il résulte du procès-verbal de la première Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 juin 2007 que:

- M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sarl

Signature

Référence de publication: 2007081913/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Dai Nippon International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 12.475.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2007, les mandats des Administrateurs M. Yujiro Kuroda, Président et Administrateur-délégué, M. Teruomi Yoshino ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

M. Yujiro Kuroda, est confirmé dans sa fonction d'Administrateur délégué et de Président. Par cette même assemblée, M. Masaru Shoji, 1-1-1, Ichigaya-Kagacho, Shinjuku-ku, Tokyo, 162-8001 Japan, a été nommé Administrateur, en remplacement de l'Administrateur M. Yoshiyuki Saito, également pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Pour DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007081690/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Flash Europe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 41.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLASH EUROPE INTERNATIONAL SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007081596/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02931. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Comptabilité, Gestion et Transactions Immobilières C.G.T.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 65.708.

Aus dem Protokoll des Verwaltungsrats vom 23. April 2007 geht folgendes hervor:

01. Die Niederlegung von Herrn Thomas Peter im Hinblick auf das Amt als Mitglied und Verwaltungsratsvorsitzender zum 23. April 2007 wird zur Kenntnis genommen.

02. Herr Ingo Block, geb. am 8. August 1951, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, wird mit Wirkung vom 23. April 2007 bis zum Ablauf der ordentlichen Jahreshauptversammlung 2007 in den Verwaltungsrat kooptiert.

03. Herr Ingo Block, geb. am 8. August 1951, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, wird mit Wirkung vom 23. April 2007 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates und Administrateur-Délégué bis zum Ablauf der ordentlichen Jahreshauptversammlung 2007 bestellt.

Grevenmacher, 23. April 2007.

C. Opitz

Rechtsanwalt

Référence de publication: 2007081694/1668/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.